

Garantie de taux à rétroviseur

Grâce à notre garantie de taux à rétroviseur, c'est nous qui surveillons les taux pour vous, et vos clients sont assurés d'obtenir notre meilleur taux en vigueur.

Nous simplifions les choses pour vous

- Votre client bénéficie toujours d'un taux inférieur ou égal à celui qui est indiqué dans l'offre de financement.
- Vous n'avez pas besoin de surveiller les taux ni de remplir des formulaires.

Caractéristiques de la politique

Offre	<p>Nous appliquerons automatiquement le taux le plus bas, pour le terme retenu, à partir de la date d'émission de l'offre de financement jusqu'à 5 jours avant la date du déboursement des fonds, sur la base d'une période de garantie de taux pouvant atteindre 120 jours pour les achats et 60 jours pour les refinancements.¹ Aucun autre ajustement n'est permis au-delà de cette période.</p> <p>Le taux définitif sera indiqué dans la lettre de bienvenue, ainsi qu'un calendrier de paiement modifié.</p> <p>REMARQUE : Dans le cas où la date de clôture du prêt hypothécaire s'étend au-delà de la période initiale de garantie du taux, la garantie du taux d'intérêt prend fin et l'admissibilité du prêt hypothécaire devra être rétablie en fonction du nouveau taux d'intérêt.</p>
Types de prêts hypothécaires admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts hypothécaires conventionnels ou assurés • Prêts hypothécaires à taux fixe ou à taux variable
Exclusions	Marge de crédit hypothécaire, taux mixte, Garantie prolongée de taux pour nouvelle construction et renouvellements de prêts hypothécaires.
Termes admissibles	Tous les termes
Options de garantie de taux¹	<ul style="list-style-type: none"> • Achats – jusqu'à 120 jours • Refinancements – jusqu'à 60 jours
Courtiers admissibles	Tous les courtiers agréés

Pour en savoir plus sur notre garantie de taux à rétroviseur, veuillez communiquer avec B2B Banque au **1.866.884.9407**, ou visitez **b2bbanque.com/prets-hypothecaires**.

¹Les clôtures rapides dans un délai de 60 jours s'appliquent aux achats et aux refinancements.

Tous les prêts hypothécaires sont déboursés et administrés par B2B Banque et sont inscrits en son nom. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et/ou d'administrateur de compte. B2B Banque n'est pas responsable de déterminer si les produits et services conviennent à leurs clients et d'informer ces derniers des risques associés. Les produits et les services de B2B Banque sont offerts exclusivement par l'entremise d'intermédiaires financiers. Tous les prêts hypothécaires sont assujettis à l'approbation du crédit et aux critères de crédit de B2B Banque. ©B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES COURTIERES sont des marques déposées de B2B Banque.